

Question des mesures de protection de nombreuses rivières du Nord

le 24 octobre, 2012

MP Dennis Bevington,

Monsieur le Président, les conservateurs ont exclu des mesures de protection de nombreuses rivières du Nord dont les habitants de cette région dépendent pour la navigation, notamment les rivières Nahanni et Liard, la plus grande part du fleuve Yukon, la rivière Bear et même la rivière des Esclaves, où se déverse 80 % de l'eau en provenance de l'Alberta et qui sert au transport par barges depuis plus de 100 ans. Les mesures de protection ne s'appliquent plus à cette dernière; on pourrait donc y construire un important barrage hydro-électrique.

Le gouvernement a-t-il l'intention de lever tout contrôle à l'aménagement de la rivière des Esclaves et de ces autres cours d'eau?

L'hon. Denis Lebel (ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités et ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, PCC):

Monsieur le Président, la Loi sur la protection des eaux navigables a toujours porté sur la navigation et non sur l'environnement. C'est le cas depuis 1882. On ne fait nullement mention de l'environnement dans ce texte de loi. Le député fait référence à une autre loi, la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, qui a été modifiée le printemps dernier.